



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 22568

Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la formation continue des professeurs des écoles. Il arrive que certains professeurs suivent des stages de formation quelques semaines avant leur départ à la retraite. Ce genre d'événements suscite très souvent, et avec raison, l'étonnement voire l'incompréhension des parents d'élèves qui ont des difficultés à saisir l'intérêt d'une formation si tardive pour un professeur en passe de cesser l'enseignement. La formation continue est une excellente chose et permet comme son nom l'indique un accès appréciable, pour les professeurs des écoles, à l'évolution des connaissances et des techniques. Cependant il apparaît nécessaire de garder une certaine cohérence, à la fois dans le rythme et la durée des formations (pour une perturbation minimale des cours), et dans la période d'intervention de ces formations. Il souhaiterait connaître sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Bien qu'aucune règle relative à la formation continue des agents de l'État n'autorise à opposer un refus à une demande de départ en stage au motif que l'intéressé est engagé dans les dernières années d'exercice de ses fonctions, les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux donnent plutôt - dans l'intérêt du service - une réponse favorable aux enseignants qui débutent dans leur carrière ou à ceux d'entre eux qui sont plus directement concernés par les évolutions du système éducatif. Ainsi les enseignants du premier degré ont-ils été incités à se former dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes. Priorité est notamment donnée à la prévention de l'illettrisme et les publics les plus concernés sont les enseignants qui interviennent au cycle 2 et qui ont à se familiariser avec les nouveaux programmes de l'école élémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22568

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5771

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9018